

Image not found or type unknown



Quels risques encourus ?

Par **karilo**, le **24/01/2019** à **19:47**

Bonjour,

J'ai un problème de nuisance sonore avec la pompe à chaleur de la banque installée en face de chez moi. Je me suis fais ballader pendant 18 mois par le directeur de l'agence qui a désormais quitté l'agence, je suis las et j'ai l'impression que je vais devoir recommencer depuis le départ avec le nouveau directeur.

Je voudrais savoir si le fait d'installer dans ma propriété une banderole sur laquelle serait inscrit :

"le nom de la banque tronqué, ta pompe à chaleur nous pompe l'air !"

me fait courir un risque comme me l'a laissé entendre le service client de cette grande banque.

Cordialement,